

**MAIRIE DE ROSCOFF**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 27 Avril 2012**

L'an Deux Mil Douze, le vingt sept avril à VINGT heures TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L.283 à L. 289 du code électoral, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph SEITE, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Joseph SEITE, Madame Véronique PERSON, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Yves THOMAS, Madame Joëlle QUEGUINER, Monsieur Yvon CABIOCH, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryse OLLIVIER-CLOAREC, Monsieur Joël QUILLEVERE, Madame Marie-France CHAPALAIN, Monsieur Guillaume BARAZER de LANNURIEN, Madame Marie-Thérèse JAMMET, Madame Marguerite ROBIN, Madame Maryvonne BOULCH, Madame Marie-Françoise TANGUY, Monsieur Alain CREIGNOU, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Alain CABIOCH, Madame Nathalie HENDRYCKS, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Patrick RENAULT, Madame Dany GUILLOU, Monsieur Laurent LE ROUX, Monsieur Michel AUTRET, Madame Béatrice NOBLOT, Monsieur Gabriel LE GALL

**ABSENTE :**

Mademoiselle Julie DANIELOU

En exercice : 27

- Présents : 26
- Votants : 26

Date de la convocation :

Madame Maryse OLLIVIER-CLOAREC a été élue secrétaire.

---

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 16 FÉVRIER 2012**

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que le compte rendu de la séance du 16 février 2012 leur a été transmis sous forme de copie intégrale du registre des délibérations jointes à la convocation à la présente séance.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte rendu de la séance du 16 février 2012 et ont signé sur le registre les membres présents ayant assisté :

Monsieur Joseph SEITE, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Yves THOMAS, Madame Joëlle QUEGUINER, Monsieur Yvon CABIOCH, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryse OLLIVIER-CLOAREC, Monsieur Joël QUILLEVERE, Madame Marie-France CHAPALAIN, Madame Marie-Thérèse JAMMET, Madame Marguerite ROBIN, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Alain CREIGNOU, Monsieur Alain CABIOCH, Monsieur Ronan

CHAPALAIN, Monsieur Patrick RENAULT, Madame Dany GUILLOU, Monsieur Laurent LE ROUX, Monsieur Michel AUTRET, Madame Béatrice NOBLOT, Monsieur Gabriel LE GALL

### **UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire rend compte de l'utilisation qu'il a effectuée, de la délégation attribuée en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de conseil du 16 février 2012.

Il a informé le conseil municipal qu'il a été saisi de 10 demandes de préemption auxquelles il n'a pas donné suite et qu'il a signé 9 décisions :

- DECISION n°2012-06 – Signature d'une convention relative au recrutement par le SDIS des sauveteurs sapeurs pompiers saisonniers pour la surveillance des plages du 30 juin au 2 septembre 2012.
- DECISION n°2012-07 – Vérification périodique des installations électriques dans les bâtiments confiée à la Société APAVE de BREST pour un montant de 2 465,00 € H.T.
- DECISION n°2012-08 – Vérification périodique des compresseurs confiée à la Société DEKRA INSPECTION de GOUESNOU pour un montant de 840,00 € H.T.
- DECISION n°2012-09 – Mission de vérification périodique des portes automatiques (Etablissements Recevant du Public) confiée à la Société KONE de GUIPAVAS pour un montant de 336,00 € H.T.
- DECISION n°2012-10 – Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour la bibliothèque municipale avec la Société SEGILOG pour une durée de 3 ans pour un montant de 1 150,00 € HT.
- DECISION n°2012-11 – Mission de vérifications périodiques des portes sectionnelles dans les différents bâtiments de la ville confiée à la Société ACXESS de SAINTE SEVE pour un montant de 550,00 € H.T.
- DECISION n°2012-12 – Etudes préalables nécessaires aux procédures administratives pour la réalisation des travaux de grosses réparations de l'estacade au vieux port de Roscoff confiées à la Société IN VIVO de LA FORET FOUESNANT pour un montant de 11 725,00 € H.T.
- DECISION n°2012-13 – Signature de l'avenant n°1 avec la SACER pour les travaux d'aménagement de la rue Réveillère (Lot n°1 : voirie –réseaux divers) pour un montant de 16 493,89 € H.T.
- DECISION n°2012-14 – Signature de l'avenant n°1 avec la Société CEGELEC pour les travaux d'aménagement de la rue Réveillère (Lot n°2 : éclairage public – contrôle d'accès) pour un montant de -17 280,00 € H.T.

### **2 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers délégués ont proposé, après avis des membres des différentes commissions municipales, les montants de subventions qui pourraient être allouées aux associations.

## Article 6574 - SUBVENTIONS 2012 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

			PROPOSITION
ASSOCIATIONS	ATTRIBUTIONS	DEMANDES FAITES	DES
	2011	2012	COMMISSIONS
<b>ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL - SECURITE ROUTIERE</b>			
UNC- UNC/AFN	650,00 €	670,00 €	650,00 €
Médailleurs militaires - ROSCOFF	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Les Cuivres du Haut Léon - Roscoff (dont 300 € à titre exceptionnel en 2011)	600,00 €	600,00 €	600,00 €
La Prévention Routière - QUIMPER	100,00 €	non fixé	100,00 €
ONAC	50,00 €	non fixé	50,00 €
Amicalement votre	360,00 €	380,00 €	380,00 €
Union Départementale des Sapeurs Pompiers		non fixé	100,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 260,00 €</b>	<b>2 150,00 €</b>	<b>2 380,00 €</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>			
Force 5		non fixé	
Eaux & Rivières de Bretagne		non fixé	
Bretagne Vivante - BREST	80,00 €	non fixé	80,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>80,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>80,00 €</b>
<b>AFFAIRES RURALES</b>			
Société de Chasse "La Paysanne"	300,00 €		
Mutuelle Coups Durs	200,00 €		
Solidarité Paysans du Finistère - QUIMPER	100,00 €	non fixé	100,00 €
Syndicat de défense de l'oignon de Roscoff	750,00 €		
CONFRERIE DE L'ARTICHAUT	200,00 €	Non fixée	200,00 €
Confrérie de l'oignon	800,00 €	Non fixée	800,00 €
Société hippique du Léon - Plouvoorn		non fixé	- €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 350,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 100,00 €</b>
<b>AFFAIRES MARITIMES</b>			
AMPARO	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Yacht Club	900,00 €	1 300,00 €	900,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>
<b>JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES</b>			
Amicale Laïque	1 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
Ecole les Moguerou - Classe de découverte	1 300,00 €	non fixé	1 300,00 €
Amicale des Anciens de l'Ecole Ange Gardien	1 500,00 €	non fixé	1 500,00 €
Ecole Ange Gardien - Classe de découverte	1 300,00 €	non fixé	1 300,00 €
CLIS Notre Dame de Kerellon (1 enfant)		738,00 €	Forfait scolaire : 738 €
CLIS Notre Dame de la Charité (1 enfant)		1 050,00 €	Forfait scolaire : 525 €
Maison Familiale Rurale Plabennec (3 jeunes)	non retenue	non fixé	non retenue
Maison Familiale Rurale Morlaix (2 jeunes)	non retenue	non fixé	non retenue
Association Départementale des pupilles de l'enseignement public du Finistère (Quimper)	non retenue	non fixé	non retenue

IREO Lesneven (MFR) (3 jeunes)	non retenue	non fixé	non retenue
IFAC Brest (7 jeunes)		69 € / jeune : 483 €	non retenue
Vents d'Ouest		non fixé	en attente
SKOL DIWAN - ST POL	1 500,00 €		en attente
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 600,00 €</b>	<b>4 271,00 €</b>	<b>6 863,00 €</b>
<b>AFFAIRES SOCIALES</b>			
France Adot -ST POL	100,00 €	90,00 €	100,00 €
Les Petites Canailles - SAINT POL DE LEON	300,00 €	400,00 €	300,00 €
Peuples Solidaires - ST POL	100,00 €	100,00 €	100,00 €
WAR ZAO - BREST	150,00 €	non fixé	150,00 €
ASSOCIATION QUEFFLEUTH & BELIZAL - MORLAIX	90,00 €	non fixé	90,00 €
Association France Alzheimer 29 - BREST	90,00 €	100,00 €	100,00 €
Amicale des Donneurs de Sang - ST POL DE LEON	180,00 €	200,00 €	200,00 €
Association ADDESKI - Lutte contre l'illettrisme - MORLAIX	90,00 €	non fixé	90,00 €
Association Recherche Travail - LANDIVISIAU	100,00 €	150,00 €	150,00 €
ADMR - ROSCOFF	1 640,00 €		
EMERGENCE - BREST	90,00 €	non fixé	90,00 €
VIE LIBRE BREST	90,00 €	non fixé	90,00 €
SOS Amitié Brest Bretagne Ouest	90,00 €	non fixé	90,00 €
APEDYS Association de Parents d'Enfants Dyslexiques - MOELAN SUR MER	90,00 €		en attente
Comité de chômeurs et précaires du pays de Morlaix	90,00 €	non fixé	90,00 €
Présence-écoute - ASP des Pays de Morlaix	90,00 €	non fixé	150,00 €
Association Les Restaurants du cœur - ST POL	150,00 €	non fixé	200,00 €
Association Roscovite contre la Myopathie (organisation du Téléthon)	300,00 €	non fixé	200,00 €
Association de Développement Sanitaire du canton de Saint Pol de Léon (ADS) - Espace Pol Aurélien	2 000,00 €	non fixé	2 000,00 €
ASAD Association pour le Soutien aux Adultes en difficulté	200,00 €	300,00 €	200,00 €
Niger Breizh		300,00 €	100,00 €
Les chiens guides d'aveugles		50,00 €	90,00 €
Association Céline et( Stéphane (Fédération Leucémie espoir)		non fixé	100,00 €
ADAPEI du Finistère défense de la cause des personnes handicapées mentales		non fixé	non retenue
Visite des malades dans les établissements hospitaliers		non fixé	non retenue
FNATH - Association des accidentés de la vie		non fixé	non retenue
AFSEP - Association Française des Sclérosés en plaques		non fixé	non retenue
IMC (Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux des Côtes d'armor)		non fixé	non retenue
Association Régionale des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix de Bretagne - LORIENT		non fixé	non retenue
APF ( Association des Paralysés de France)		100,00 €	non retenue
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6 030,00 €</b>	<b>1 790,00 €</b>	<b>4 680,00 €</b>
<b>CULTURE - ANIMATION - ASSOCIATIONS CULTURELLES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>			
Cinéma Sainte Barbe (Art & Essais) - 9 films	1 000,00 €		1 000,00 €
ART & CULTURE	5 500,00 €	5 500,00 €	5 000,00 €

Amicale de la 3ème Vague	920,00 €	920,00 €	920,00 €
Ass. Ar Boutou Nevez	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Association Tud ar Johnniged	150,00 €	500,00 €	150,00 €
Ass. Bibliothèque Sonore - QUIMPER	250,00 €	non fixé	250,00 €
TANGO A LA MER	500,00 €	500,00 €	500,00 €
ROSCOFF PLUS	5 000,00 €	5000,00 € + 3000,00 €	5 000,00 €
AR REDADEC EVIT AR BREZHONEG - MORDELLES			200,00 €
RESAM Réseau d'échanges et de services aux associations du pays de Morlaix	914,00 €	914,00 €	914,00 €
Reder Mor		1 000,00 €	1 000,00 €
ROSKO LOISIRS	300,00 €		- €
Groupe Expressions	600,00 €		- €
ORCHESTRE DE BRETAGNE - RENNES (adhésion)	150,00 €		- €
Comité départemental du Finistère du prix de la résistance et de la déportation		non fixé	- €
Radio Nord Bretagne		0,25€ / hab	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>17 284,00 €</b>	<b>19 334,00 €</b>	<b>16 934,00 €</b>
<b>SPORTS</b>			
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	27 400,00 €	35 000,00 €	27 400,00 €
Comité Semi marathon Haut Léon (Circuit pédestre) - ST POL	430,00 €	430,00 €	430,00 €
AC LEONARDE COMPETITION - ST POL	160,00 €		
HANDISPORT CLUB LEONARD- ST POL	230,00 €	non fixé	230,00 €
Rosko Rando - ROSCOFF	500,00 €		550,00 €
Association Vent d'Ouest Lanmeur	100,00 €		
Celtic Adventure - Roscoff to Roscoff	1 600,00 €	2 500,00 €	1 600,00 €
Junior Association "Rosko Jump Style"	200,00 €	300,00 €	250,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>30 620,00 €</b>	<b>38 230,00 €</b>	<b>30 460,00 €</b>
<b>JUMELAGES</b>			
ROSCOFF-GREAT TORRINGTON	800,00 €	800,00 €	800,00 €
ROSCOFF-AUXERRE (800 € + 700 € exceptionnel)		1 500,00 €	1 500,00 €
Comité de jumelage ROSCOFF-PRAZ-SUR-ARLY	800,00 €	800,00 €	800,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>3 100,00 €</b>	<b>3 100,00 €</b>
<b>PATRIMOINE</b>			
Arts Gwenn Ha Du	200,00 €	300,00 €	300,00 €
Les amis du patrimoine à Roscoff	600,00 €	600,00 €	600,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>800,00 €</b>	<b>900,00 €</b>	<b>900,00 €</b>
<b>TOURISME</b>			
Jardin Exotique de Roscoff	2 000,00 €	pas de demande	- €
LE LEON "A fer & à flots"	800,00 €	800,00 €	800,00 €
ASSOC.valorisation sites Géologiques - PARIS	4 575,00 €	5 240,00 €	4 700,00 €
"Le temps des cerises" (Marcel Cloareg - orgue de barbarie)	400,00 €	400,00 €	400,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>7 775,00 €</b>	<b>6 440,00 €</b>	<b>5 900,00 €</b>
<b>TOTAL DIVERSES ASSOCIATIONS</b>	<b>74 799,00 €</b>	<b>76 915,00 €</b>	<b>72 697,00 €</b>

<b>DIVERS ET SOUS CONVENTIONS</b>			
Villes Marraines	300,00 €		300,00 €
Petites Cités de Caractère	6 867,65 €		6 578,35 €
Ass. Nationale Des Maires de Stations Classées des Communes Touristiques-PARIS	482,00 €		491,00 €
Ass. Des Maires du Finistère	1 118,88 €		1 110,89 €
AFICEJ	60,00 €		- €
Sensations Bretagne	4 250,00 €		4 500,00 €
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	160,00 €		160,00 €
ANEL (0,11 € x 3732 habitant delib. Du 28-03-08)	514,50 €		543,15 €
Nautisme en Finistère	150,00 €		
Réseau Grand Ouest	50,00 €		50,00 €
HESCO	100,00 €		100,00 €
Comité 21	1 000,00 €		1 000,00 €
Vigipol	750,60 €		744,40 €
HEOL	4 314,96 €		4 462,48 €
BRUDED	938,25 €		930,50 €
Conseil des Communes et Régions d'Europe			378,00 €
Réseau Cohérence			90,00 €
<b>SOUS TOTAL DIVERS ET SOUS CONVENTIONS</b>	<b>21 056,84 €</b>		<b>21 438,77 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>95 855,84 €</b>		<b>94 135,77 €</b>
<b>Article - Subventions d'équipement</b>			
Centre Nautique de Roscoff	15 245,00 €	- €	15 245,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 245,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>15 245,00 €</b>

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 23 voix pour et 3 abstentions (Messieurs Joseph SÉITÉ, Gilbert CHAPALAIN et Yvon CABIOCH responsables dans des associations n'ont pas pris part à ce vote) :

- **ONT ACCEPTÉ** les subventions proposées.

### **3 - DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – BUDGET VILLE**

Monsieur le Maire a présenté les modifications à apporter au budget ville.

# DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

## BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
023	virement à la section d'investissement	19 057,40 €	0,02	résultat de fonctionnement	19 057,40 €
023	virement à la section d'investissement	2 398,99 €	0,02	résultats OMT	2 398,99 €
0,23	virement à la section d'investissement	- 291 159,00 € -269 702,61 €			
6247	Transports collectifs	10 000,00 €	0,02	résultat de fonctionnement	- 281 159,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>- 259 702,61 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>- 259 702,61 €</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
23	travaux	20 174,49 €	0,01	résultats OMT	8 718,10 €
			1068	affectation du résultat	281 159,00 €
			0,21	virement prévisionnel	- 291 159,00 €
			0,21	virement prévisionnel	19 057,40 €
			0,21	virement prévisionnel	2 398,99 €
					- 269 702,61 €
		<b>20 174,49 €</b>			<b>20 174,49 €</b>

Suite à un courrier de la sous-préfecture en date du 16 mars 2012, il convient d'ajouter le solde négatif des restes à réaliser soit 281 159 €, Monsieur le Maire propose de modifier l'affectation de résultat comme suit :

- ville : 672 357,56 €

Ces résultats seront inscrits au compte 1068, en recette d'investissement, aux budgets 2012.

### **Intervention de Monsieur Michel AUTRET**

« Monsieur le Maire,

Vous nous demandez d'entériner un abondement supplémentaire de 10 000 € pour la ligne transports collectifs. Compte tenu des 50 300 € déjà inscrits au budget primitif le total de cette ligne sera de 60 300 € soit une augmentation de 23 000 € (12 %) par rapport au budget de 2011.

Je suppose que ces 23 000 € correspondent au financement des navettes que vous avez l'intention de mettre en place cet été.

Vous avez lancé une consultation pour cette prestation il y a quelques semaines. Les offres étaient à remettre pour le 6 avril, vous êtes donc en mesure de nous apporter des éléments d'informations quant au résultat de cette consultation :

- Etendue du service : circuits, plages horaires, fréquence de passage,
- Candidats,
- Coût de la prestation,
- Moyens mis en œuvre.

Pour ma part je tiens à rappeler que si nous ne sommes pas opposés à la mise en place de navettes durant la saison estivale, le financement de cette prestation ne doit pas être une charge supplémentaire pour le contribuable roscovite. Cette prestation doit être financée par les personnes qui bénéficieront du service. C'est ce qui se fait dans les communes qui ont mis en place un tel service. A Quiberon ou Le Conquet par exemple, le coût de la navette est inclus dans le prix du parking et de ce fait ne coûte rien à la collectivité. »

### **Réponse de Monsieur le Maire**

« En effet, cette augmentation de crédits provient d'une estimation plus précise du coût de mise en place de ce service à destination de la population touristique mais dont bénéficieront également les Roscovites qui voudront se rendre en ville, par ce moyen de transport collectif, les jours de forte affluence.

Pour ne pas dissuader l'utilisation de ce service, mis à la disposition du public, et réduire le nombre de véhicules en centre ville, le choix a été de l'offrir gratuitement aux usagers. »

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 5 contre :

- **ONT APPROUVÉ** l'affectation de résultat et **ONT ADOPTÉ** la décision budgétaire modificative pour le budget principal.

### **4 - DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – BUDGET PORT**

Monsieur le Maire a présenté les modifications à apporter au budget port.

#### **BUDGET PORT**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
023	virement à la section d'investissement	- 32 700,00 €	0,02	RAN	- 32 700,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>- 32 700,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>- 32 700,00 €</b>



INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
			0,21	virement prévisionnel	- 32 700,00 €
			1068	affectation du résultat	32 700,00 €
		- €			- €

Suite à un courrier de la sous-préfecture en date du 16 mars 2012, il convient d'ajouter le solde négatif des restes à réaliser soit 32 700 €, Monsieur le Maire propose de modifier l'affectation de résultat comme suit :

- port : 77 136,11 €

Ces résultats seront inscrits au compte 1068, en recette d'investissement, aux budgets 2012.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** l'affectation de résultat et **ONT ADOPTÉ** la décision budgétaire modificative pour le budget port.

## **5 - DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – BUDGET CAMPING**

Monsieur le Maire a présenté les modifications à apporter au budget « camping ».

### **BUDGET CAMPING**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
023	virement à la section d'investissement	- 54 463,00 €	002	RAN	- 54 463,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>- 54 463,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>- 54 463,00 €</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
			0,21	virement prévisionnel	- 54 463,00 €
			1068		54 463,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

Suite à un courrier de la sous-préfecture en date du 16 mars 2012, il convient d'ajouter le solde négatif des restes à réaliser soit 74 000 €, Monsieur le Maire propose de modifier l'affectation de résultat comme suit :

- camping : 68 957,79 €

Ces résultats seront inscrits au compte 1068, en recette d'investissement, aux budgets 2012.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 5 contre :

- **ONT APPROUVÉ** l'affectation de résultat et **ONT ADOPTÉ** la décision budgétaire modificative pour le budget « camping ».

## **6 - MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION**

La commune de Roscoff a fait réaliser une étude de projet de territoire plus spécifiquement sur l'espace gare dans l'objectif de renforcer et développer l'attractivité de la ville en vue de maintenir ou d'augmenter sa population. L'opération permettrait de renforcer la densification du tissu urbain dans le centre ville ainsi que sur la zone agglomérée s'étendant à partir de celui-ci.

La révision simplifiée est la procédure retenue pour intégrer ce projet au Plan Local d'Urbanisme plutôt qu'une simple modification, au regard de son importance.

Celle-ci, prévue par l'article L 123-13 du code de l'urbanisme, est possible lorsque la réalisation d'une opération à caractère privé ou public présente un caractère d'intérêt général pour la collectivité.

En effet, la création du quartier Gare présente une évolution urbaine telle qu'une concertation avec la population apparaît nécessaire :

- création d'un éco-quartier de 160 logements environ, afin de répondre aux besoins des actifs, notamment des ménages plus modestes,
- construction répondant aux exigences modernes en matière d'économie d'énergie,
- implantation de nouveaux équipements publics, commerces et services,
- développement de liaisons piétonnes et viaires vers le vieux port et les quartiers pavillonnaires sud.

La concertation définie à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- un article sur l'état d'avancement des études sera publié dans le bulletin municipal ainsi que sur le site internet de la ville et dans la presse locale,
- une exposition sera présentée en mairie avec un panneau décrivant l'objet de la révision simplifiée,
- une réunion publique sera organisée.

### **Intervention de Madame Dany GUILLOU**

*Monsieur le Maire,*

*En 2011, le cabinet Barton Willmore chargé de fournir un schéma d'aménagement urbain a proposé trois scénarios. Le 12 mai 2011, c'est vous-même qui nous avez invités à choisir l'option 3 pour un élargissement de la ville vers Bloscon plutôt que l'option 2 qui consistait à élargir le centre ville avec un aménagement du pôle gare. Mais, bien que votée à l'unanimité, cette délibération semble abandonnée. Aujourd'hui, vous avez décidé, unilatéralement, d'abandonner la notion de schéma directeur d'aménagement pour un projet de territoire plus spécifiquement sur l'espace gare.*

*Depuis le vote du 12 mai, les cabinets d'étude devaient fournir des « propositions d'aménagement » concrètes. Les fiches action réalisées n'ont pas été diffusées, encore moins discutées en commissions ou validées par le conseil municipal. Les élus ont simplement été informés comme l'ensemble de la population par le biais d'un numéro spécial sur ce schéma d'aménagement sans calendrier de phasage. Or, les conseillers municipaux sont élus pour représenter les habitants, travailler les dossiers et préparer les projets.*

*Vous dites : « Une réunion publique sera organisée », oui, elle est nécessaire mais elle doit précéder la mise en œuvre de la procédure de révision, ne pas porter seulement sur le quartier de la gare mais sur l'ensemble des propositions d'aménagement.*

*Vous êtes fier que l'Agenda 21 local ait été labellisé, mais vous oubliez de mettre en application l'action 39 de priorité 1 pour favoriser la démocratie participative. Les indicateurs de suivi prévus sont :*

- fréquence et fréquentation des réunions de quartier,

- nombre et rôle des instances participatives créées (page 139 de l'Agenda qui n'est toujours pas accessible à l'ensemble de la population).

Les Roscovites ont le droit de donner leur avis sur des secteurs à enjeux (Roc'higou, place Celestin Séité, ancienne criée, centre nautique, centre de Kerjoie, cimetière du Vil, etc.) et pas seulement sur la gare.

Ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Il est dangereux de modifier le zonage du quartier de la gare avant d'avoir des assurances écrites de Réseau Ferré de France sur la transaction future des 3 ha devenus constructibles, le prix de l'hectare constructible n'étant absolument pas le même en zone ferroviaire. L'emplacement des entrepôts du GIE de la barge est également un élément fondamental de la réflexion, pour lequel une solution pérenne doit être trouvée avant toute évolution de la zone.

### **Réponse de Monsieur le Maire**

« Le projet d'aménagement du site de la gare doit être mené indépendamment des autres modifications dont l'instruction pourrait être très longue et reporter à plusieurs années sa mise en œuvre.

La procédure de concertation sera menée conformément à la réglementation. »

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 5 contre :

- **ONT ACCEPTÉ** la mise en œuvre de la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et les modalités de concertation proposées.

## **7 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION**

### **« LES PETITS DEBROUILLARDS de BRETAGNE »**

L'association « Les petits débrouillards de Bretagne » dont le siège social est à Rennes est un mouvement d'éducation populaire qui vise à permettre l'accès de tous aux connaissances scientifiques et techniques. Elle intervient régulièrement sur la commune à destination des enfants accueillis dans les locaux, autrefois occupés par le service de crèche parentale, rue Brizeux. Pour officialiser cette mise à disposition, Monsieur le Maire a proposé de l'autoriser à signer la convention définissant les engagements des deux parties. (P.J. n° 3)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **8 - VENTE DE MATERIEL**

Des achats de matériels et équipements neufs ont été inscrits aux budgets principal et annexe du port, mais également la revente des matériels anciens. Les conditions de reprise ayant été mises au point dans le cadre des négociations engagées avec les fournisseurs, Monsieur le Maire a proposé d'accepter de les vendre aux conditions suivantes et de les sortir de l'inventaire et de l'actif :

### **Budget commune :**

- Vente d'un micro tracteur marque John Deere 4300 tondeuse avec coupe et bac ramasseur pour un montant de 7 000 €.
- Vente d'un Fourgon Citroën type Jumper pour un montant de 1 000 €.

### **Budget port :**

- Vente d'un tracteur John Deere 4520 avec Chargeur pour un montant de 12 000 €.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** la vente de ces biens.

## **9 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE AU CENTRE D'ACCUEIL DE LOISIRS DE KERJOIE**

Par délibération du 17 décembre 2010, le conseil municipal avait sollicité une subvention sur les crédits de l'enveloppe 3 du contrat de Pays pour la réalisation de travaux axés sur les économies d'énergie, l'enfance et la jeunesse et concernaient le centre de Kerjoie, l'école de Moguerou et la salle polyvalente. Seule la partie concernant le centre de loisirs ayant été retenue lors d'un récent comité local du contrat Région/Pays, Monsieur le Maire a proposé de reformuler la demande en prévoyant une dépense fixée à 27 600 euros et une subvention qui nous serait allouée pour 12 041 euros, le solde étant autofinancé. Des demandes de subventions pourraient être présentées, ultérieurement, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général du Finistère. En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à reformuler cette demande de subvention.

## **10 - ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DES VOIRIES**

La loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a été promulguée le 11 février 2005. Complétée par des décrets, elle fonde les obligations en matière d'accessibilité et de prise en compte de tous les types de handicap sur la continuité des déplacements. Des règles contraignantes et des délais relatifs à la programmation et à la réalisation d'une véritable accessibilité ont été fixés. La chaîne du déplacement accessible devient ainsi une réalité incontournable. La commune de Roscoff avait fait établir un diagnostic, en 2009 par l'association HIA et a missionné le cabinet A et T Ouest pour élaborer, en concertation avec les services municipaux et la commission « travaux », le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics. Il a permis d'établir un état des lieux du fonctionnement global de la ville, de mettre en évidence les zones accessibles et inaccessibles, et de définir les priorités à mettre en œuvre. Des aménagements ont d'ailleurs déjà été réalisés, et des crédits sont inscrits aux budgets, depuis quelques années, pour financer les travaux projetés. Monsieur le Maire a proposé d'adopter ce document.

### **Intervention de Monsieur Laurent LE ROUX**

*Monsieur le Maire,*

*Au conseil de ce soir 27 avril 2012, vous nous proposez d'adopter le plan de mise en accessibilité des voiries.*

*Vous avez fait établir en 2009 un premier diagnostic par l'association H.I.A. pour un montant de 4 500 € H.T.*

*Nous n'avons pas eu connaissance de ce diagnostic. Quelle est son utilité ?*

*Vous avez ensuite missionné le cabinet A&T Ouest pour (je vous cite) « élaborer en concertation avec les services municipaux et la commission travaux le plan de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. »*

*N'y a-t-il pas doublon avec l'association H.I.A ?*

*Pouvez-vous nous communiquer le montant de la mission du cabinet A&T Ouest ?*

*Avec Michel AUTRET, je suis membre de la commission travaux et nous ne voyons pas à quel moment il y a eu une concertation.*

*Lors de la réunion du 19 novembre 2010, nous avons simplement évoqué en question diverse le coût des travaux induits, estimés à 785 000 €.*

*A aucun moment la commission n'a planché sur le diagnostic H.I.A, ni sur le plan A&T Ouest.*

*Ce document a le mérite d'exister, mais il s'avère très incomplet.*

*Nous pensons que, s'il y avait eu une réelle concertation, le document final aurait été plus élaboré et la totalité de la zone urbaine prise en compte.*

### **Réponse de Monsieur HYRIEN, adjoint aux travaux et de Monsieur le Maire**

*« Le dossier élaboré par l'association H.I.A. est disponible et concerne la voirie mais aussi plus particulièrement les Etablissements Recevant du Public (école, Office de Tourisme, Hôtel de Ville...).*

*La concertation s'est exercée notamment avec les utilisateurs de services, mais également et surtout avec les personnes à mobilité réduite, premières concernées par l'accessibilité. »*

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ADOPTÉ** ce document.

### **11 - COTISATION A FAMILLE PLUS**

La commune ainsi que de nombreux acteurs touristiques de Roscoff ont obtenu le label « Famille plus », officialisé en 2006 par le Ministère délégué au Tourisme pour valoriser les commerces, hébergeurs, associations, établissements publics et organismes divers qui facilitent l'accueil des visiteurs accompagnés d'enfants. L'adhésion était, jusqu'alors, gratuite par le biais de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques à laquelle nous appartenons. Mais les missions qu'elle a à assurer et le travail d'accompagnement des communes augmentant, il est apparu indispensable de mettre en place une cotisation spécifique liée à ce label afin d'en assurer le bon fonctionnement et pour mettre en place la promotion nationale tant attendue par les référents. Aussi, Monsieur le Maire a proposé d'accepter de verser à l'ANMSCCT la cotisation annuelle de 442 euros basée sur un montant de 0,10 euro par habitant.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONTACCEPTÉ** le versement de cette cotisation annuelle.

### **12 - SUBVENTION A LA SPREV**

Comme chaque année, l'association SPREV (Sauvegarde du Patrimoine Religieux en Vie), propose de mener, l'été prochain, une action de développement sur Roscoff, en mettant à notre disposition, des guides qui feront découvrir gratuitement l'église ND de Croas Batz. Pour réaliser cette prestation d'animation culturelle et touristique en juillet et en août, l'association sollicite l'appui financier de la commune à hauteur de 1526 euros. Monsieur le Maire a proposé d'accepter ces conditions, reconduites chaque année ; des crédits ont été inscrits à cet effet au budget primitif 2012.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter cette association à ces conditions.

### **13 - PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Le décret n° 2011-1474 publié au Journal Officiel le 10 novembre 2011, finalise le dispositif de participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Ce dispositif constitue un mécanisme d'aide au paiement des cotisations des agents aux garanties qu'ils choisissent eux-mêmes et prévoit deux procédures de mise en œuvre au titre du risque santé et/ou du risque prévoyance : soit l'employeur choisit un opérateur unique, il signe alors une convention de participation après mise en concurrence et l'agent doit, s'il veut bénéficier de cette protection, souscrire le contrat retenu, soit l'employeur souhaite laisser le libre choix de leur garantie aux agents, alors ceux-ci sélectionnent librement son assureur, parmi les organismes bénéficiant d'un label national du fait de leur respect des mêmes critères de solidarité, et la participation de l'employeur est versée directement.

Le Centre de Gestion du Finistère ayant décidé de s'engager dans une procédure de convention qui portera uniquement sur le risque prévoyance, et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, Monsieur le Maire a proposé d'associer la ville de Roscoff à la consultation menée afin d'obtenir, sans engagement, des propositions négociées par de nombreuses collectivités du département regroupées auprès du CDG29.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** l'association de la ville de Roscoff à la consultation menée par le Centre de Gestion du Finistère.

#### **14 - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE**

Après avis des membres de la commission « Administration générale », Monsieur le Maire a proposé de compléter la liste des bénéficiaires (rédacteurs, adjoints administratifs et éducateurs des APS) du versement de l'Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture (IEMP), aux agents appartenant aux cadres d'emplois suivants : agents de maîtrise, adjoints techniques, ATSEM, animateurs, adjoints d'animation.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** la modification du régime indemnitaire proposée.

#### **15 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PAOTRED ROSKO**

Dans le cadre du jumelage de la ville de Roscoff avec Auxerre, des jeunes de l'équipe des U 11 du club de football, les « Paotred Rosko » se sont déplacés pour participer à un tournoi de futsal organisé par l'AJ Auxerre. Le transport a été assuré au moyen d'un mini bus loué auprès d'un commerçant de la région et la facture s'élève à 369,34 euros. Après avis favorable des membres de la commission « sports », Monsieur le Maire a proposé de prendre exceptionnellement cette dépense sur le budget de la ville.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** le versement de cette subvention.

#### **16 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU ROLLER CLUB**

Pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive, le Roller Club de Roscoff organise une compétition de Freestyle majeure qui s'inscrit dans le cadre du circuit national de slalom et de Freeride. Elle s'inscrit comme une étape des Word Slalom Séries dont le résultat est repris pour le classement mondial des patineurs. De plus, un concours de Water Jump sera mis en place (seul évènement de ce type en France) ainsi que d'autres épreuves de slalom. Afin de couvrir les dépenses engagées par le club pour assurer un excellent accueil de compétiteurs qui viendront de clubs de l'hexagone, une subvention exceptionnelle a été sollicitée et après avis des membres de la commission « sports », Monsieur le Maire a proposé d'allouer la somme de 1 000 €.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** le versement de cette subvention.

#### **17 - CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE ANGE GARDIEN**

Après avis des membres de la commission « enfance – jeunesse », qui ont examiné le dossier présenté par Madame Joëlle QUEGUINER, adjointe aux affaires scolaires, Monsieur le Maire a proposé d'accepter le versement à l'OGEC de l'école Ange Gardien, de la somme de 77 721,52 euros correspondant au coût d'un enfant scolarisé à l'école « les Moguerou » (769,52 €) par le nombre d'élèves fréquentant l'établissement (101).

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** ce versement.

### **18 - REMPLACEMENT D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU CONSEIL PORTUAIRE**

Monsieur le Président du conseil portuaire du vieux port de Roscoff et de l'île de Batz souhaite que le conseil municipal désigne un agent communal en remplacement de Monsieur Michel LEROUX décédé il y a quelques semaines. Monsieur le Maire a proposé de nommer Monsieur Erwan TANGUY, recruté pour occuper, désormais, le poste d'agent du port.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** la nomination proposée.

### **19 – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DE L'ESTACADE – COMPOSITION DU JURY**

Le montant des honoraires du bureau chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux de grosses réparations de l'estacade étant susceptible d'excéder le seuil de 200 000 euros HT, il est nécessaire d'engager une procédure d'appel d'offres. La formule retenue consiste en l'organisation d'un concours restreint qui prévoit, dans un premier temps, la sélection des candidatures par un jury, et dans un deuxième temps, l'analyse des offres.

Monsieur le Maire a proposé donc de mettre en place le jury réunissant les 6 membres de la commission d'appel d'offres et des spécialistes dans le domaine des travaux maritimes (article 24 III e du Code des Marchés Publics).

Ces derniers devant représenter 1/3 des membres du groupe, Monsieur le Maire, après avis favorable des intéressés, propose de désigner :

- Monsieur Xavier RASSENEUR, responsable des dragages et travaux maritimes au Conseil général du Finistère,
- Monsieur Erwan LE BARILLEC responsable de l'Agence Technique Départementale de Saint Pol de Léon, ou son suppléant, Monsieur Lucien CLEGUER, et
- Monsieur Benoit THAUVIN, chef de l'unité ouvrage d'art et maritimes au CETE de l'ouest à Saint Briec.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** la mise en place d'un jury tel que proposé.

---

Affiché le 7 Mai 2012